

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 20 janvier 2023
N° de dossier : 115805.00148/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ
MÉTRO
Dossier R-3867-2013 Phase 2**

Chère consœur,

La présente fait suite aux commentaires d'Énergir dans sa lettre du 17 janvier 2023 répondant à ceux de la FCEI dans le présent dossier.

La FCEI demande la permission de réagir au commentaire suivant, qui est simplement inexact.

Énergir affirme ce qui suit :

« En définitive, Énergir soumet que la recommandation de la FCEI si elle venait à être accueillie ne viendrait en rien répondre à l'enjeu qu'elle soulève en matière d'interfinancement allégué à l'équilibrage. Par ailleurs, Énergir rappelle que la phase 4 du présent dossier sera justement consacrée en partie à la question du seuil d'accessibilité au prix individualisé à l'équilibrage. »

La FCEI considère qu'Énergir déforme sa position.

Nulle part dans ses commentaires la FCEI ne parle de ou ne mentionne spécifiquement la notion d'interfinancement. La FCEI ne fait simplement que constater que cette réalité existe sans en faire un enjeu.

Par ailleurs, Énergir semble vouloir lire la recommandation de la FCEI comme impliquant beaucoup de travail alors que ce n'est pas le cas. Comme elle le mentionne dans sa preuve, la FCEI ne remet pas en question l'utilisation du coût moyen d'équilibrage pour l'ensemble des analyses de rentabilité. De plus, le calcul des revenus d'équilibrage ne consiste qu'en la multiplication des volumes prévus par le tarif d'équilibrage.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/lid

